



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 12 avril 2023

Délibération n° 3-10-2023

Rapporteur : Madame Marie-Lyne VAGNER

Votants pour : 11

Votants contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-trois, le douze avril, à dix-neuf heures, les membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Lyne VAGNER, présidente.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Frédérique PARIS, Sabrina BECHET, Gérard DUBUCHE, Camille DAEL, Sébastien LERAT, Pascal DIDTSCH, Elisabeth ERARD, Thérèse FICHET-GIRARD, Nora MAGNAN.

Excusés : Brigitte MARY, Jérôme VARANGLE, Guillaume WIENER, Guillaume BOULAYE.

Absentes : Colette GENET, Sylvie GUERRAND.

Date de la convocation : 6 avril 2023

Objet :

**APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 POUR LE BUDGET PRINCIPAL DU
CCAS ET SON BUDGET ANNEXE LA RESIDENCE AUTONOMIE**

Exposé des motifs :

Le compte administratif doit être voté avant le 30 juin de l'année N+1 et transmis au plus tard au représentant de l'Etat 15 jours après la date limite de vote fixée, soit le 15 juillet N+1.

Le vote du compte administratif doit intervenir après le vote du compte de gestion.

Les résultats des comptes administratifs 2022 concernent les budgets suivants :

- Annexe 1 : Synthèse du CA 2022 – Budget principal du CCAS
- Annexe 2 : Synthèse du CA 2022 – Budget annexe Résidence Autonomie

On constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Délibération :

Vu l'article L.1612-12 du CGCT qui dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du Compte administratif et du Compte de gestion,

Vu les comptes de gestion de l'exercice 2022 dressés par le trésorier municipal,

Vu l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion du trésorier municipal,

Vu les pages 22 et 23 des comptes de gestion de nomenclature M14 et la page 17 du compte de gestion de nomenclature M22, relatives aux résultats budgétaires de l'exercice et aux résultats d'exécution du budget principal et son budget annexe,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité,

D'approuver les comptes administratifs 2022 et leurs résultats de clôture pour les budgets suivants, présenté en annexes 1 et 2 :

- Budget principal – CCAS : 110 223.68 €
- Budget annexe – Résidence Autonomie : 64 103.85 €

Pour copie certifiée conforme

La Présidente du C.C.A.S
Marie-Lyne VAGNER

Marie-Lyne VAGNER



Annexe 1

CA 2022 - CCAS

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	248 681.89
Recettes de fonctionnement	272 129.73
Résultat de fonctionnement de l'exercice	23 447.84
Résultats antérieurs reportés	57 095.26
Résultat de fonctionnement cumulé (a)	80 543.10

INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	284.90
Recettes d'investissement	1 597.82
Résultat de l'exercice	1 312.92
Résultats antérieurs reportés	28 367.66
Résultat d'investissement cumulé (b)	29 680.58
Solde des restes à réaliser (c)	0,00
Résultat global de clôture (a+b+c)	110 223.68

Le Compte Administratif 2022 du budget principal présente un résultat global de **110 223.68 €**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice : 23 447.84 €

Les dépenses de fonctionnement

		CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evolution N-1
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		596 457,39	298 538,76	248 681,89	-16,70
011	Charges à caractère général	68 515,46	65 438,42	58 296,59	-10,91
012	Charges de personnel et frais assimilés	206 805,65	131 675,53	117 629,31	-10,67
014	Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 555,55	1 755,53	1 597,82	-8,98
65	Autres charges de gestion courante	9 632,45	7 008,39	3 521,95	-49,75
66	Charges financières	2 506,73	2 123,97	2 418,49	13,87
67	Charges exceptionnelles	307 441,55	90 536,92	65 217,73	-27,97

Les dépenses de fonctionnement baissent de -16.70% par rapport à l'exercice précédent.

Cette baisse s'explique par :

- La baisse des Autres charges de gestion courante (-49.75%)
- Les charges exceptionnelles (-27.97%).

Les recettes de fonctionnement

		CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evolution N-1
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		611 067,33	355 634,02	329 224,99	-7,43
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	8 988,72	15 913,94	57 095,26	258,78
013	Atténuations de charges	8 683,17	0,00	30 712,09	100,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestation des services, marchandises	0,00	5 102,74	0,00	-100,00
74	Subventions d'exploitation	586 349,00	324 580,00	228 000,00	-29,76
75	Autres produits de gestion courante	5 356,44	5 391,93	7 874,64	46,04
77	Produits exceptionnels	1 690,00	4 645,41	5 543,00	19,32

Les recettes baissent de -7.43%.

Le résultat de l'exercice en investissement : 1 312.92 €

Les dépenses d'investissement

		CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evolution N-1
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		6 023,06	1 500,00	284,90	-81,01
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences,	0,00	1 500,00	0,00	-100,00
2135	Installations générales, agencements,	6 023,06	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	0,00	284,90	100,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00

La dépense d'investissement en 2022 l'acquisition d'un tableau blanc nomade.

Les recettes d'investissement

		CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evolution N-1
	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	32 379,64	29 867,66	29 965,48	0,33
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	32 379,64	28 112,13	28 367,66	0,91
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences,	0,00	0,00	750,00	100,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 264,57	1 264,55	356,84	-71,78
28184	Mobilier	485,13	485,13	485,13	0,00
28188	Autres immobilisations corporelles	5,85	5,85	5,85	0,00

Annexe 2

CA 2022 – RESIDENCE AUTONOMIE

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	705 941,56
Recettes de fonctionnement	756 350,62
Résultat de fonctionnement de l'exercice	50 409,06
Résultats antérieurs reportés	7 943,24
Résultat de fonctionnement cumulé (a)	58 352,30

INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	8 445,85
Recettes d'investissement	10 162,62
Résultat de l'exercice	1 716,77
Résultats antérieurs reportés	4 561,12
Résultat d'investissement cumulé (b)	6 277,89
Solde des restes à réaliser (c)	-526,34
Résultat global de clôture (a+b+c)	64 103,85

Le Compte Administratif 2022 du budget annexe Résidence Autonomie, présente un résultat global de **64 103.85 €**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice : 50 409.06 €

Les dépenses de fonctionnement

		CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evolution N-1
	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	898 109,18	782 932,66	705 941,56	-9,83
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	59 591,00	0,00	0,00	0,00
011	GROUPE I - DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	94 596,78	117 856,30	104 192,54	-11,59
012	GROUPE II - DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	394 805,32	367 412,80	367 012,29	-0,11
016	GROUPE III - DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	349 116,08	297 663,56	234 736,73	-21,14

Les dépenses de fonctionnement sont en baisse de -9.83 % :

- Légère diminution des dépenses du groupe 1 (-11.59%) par une gestion rigoureuse des dépenses.
- Diminution des charges du groupe 3 (-21.14%) liée à la renégociation de l'emprunt Siloge provoquant une baisse de redevance annuelle.

Les recettes de fonctionnement

		CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evolution N-1
	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	921 201,07	790 875,90	764 293,86	-3,36
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	23 101,89	7 943,24	-65,62
018	GROUPE II - AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	921 148,62	767 662,79	756 350,62	-1,47
019	GROUPE III - PRODUITS FINANCIERS	52,45	111,22	0,00	-100,00

Les recettes sont en baisse de -3.36%. Cela s'explique par la diminution de la subvention du CCAS versée à son budget annexe. Pour rappel, 2020 fût une année particulière lors de laquelle la Ville via le CCAS avait abondé pour assainir la situation.

Le résultat de l'exercice en investissement : 1 716.77€

Les dépenses d'investissement

		CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evolution N-1
	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	12 879,35	9 245,12	8 445,85	-8,65
002	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	10 519,35	8 066,72	7 080,44	-12,23
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 360,00	1 178,40	1 365,41	15,87

Les dépenses d'investissement en baisse de -8.65%

Les recettes d'investissement

		CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evolution N-1
	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	15 129,41	13 806,24	14 723,74	6,65
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	6 821,70	2 250,06	4 561,12	102,71
165	Dépôts et cautionnements reçus	7 193,68	10 206,13	9 021,52	-11,61
28184	Mobilier	267,30	267,30	267,30	0,00
28188	Autres immobilisations corporelles	846,73	1 082,75	873,80	-19,30

Les recettes augmentent quant à elles de +6.65% grâce à l'excédent d'investissement reporté.